

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2019

L'An Deux Mille dix-neuf, le onze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBIAC, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de séance sous la présidence de M. CAUSSE Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 27/09/2019

Secrétaire de séance : CABROL Jean-Luc

Etaient présents : CAUSSE Jean-Marc, GONANO Daniel, FILLOL Isabelle, Adjoint, BEAUMONT Isabelle, BERTON Jean-Marie, CABROL Jean-Luc, CHARTRER Viviane, DEBILLE Sophie, HUGUET Jean-Jacques, LAURENT Françoise, MARRAUD Fabrice, PLAGNES Michel, ROUILLES Georgette, SCHMITTLIN Stéphane

Excusés : COMBRES Corine

Procurations :

Ordre du jour :

- *énergie renouvelable – panneaux photovoltaïques sur toiture salle polyvalente : présentation SDEE47*
- *modification statuts SIVU chenil fourrière*
- *bons cadeaux Noël des agents*
- *participation frais ouverture ligne téléphonique Le Pigeonnier*
- *abri bus Aurion (choix et Décision Modificative)*
- *chauffage/climatisation locaux mairie et école*
- *abattage arbre dangereux domaine public*
- *panneaux participation citoyenne*
- *point location*
- *ENIR choix des tableaux numériques*
- *Questions diverses*

1/ Gîte du Placier

M. Le Maire explique que Mme Poli Georgette a présenté le gîte du Placier situé au n°114 route d'Agen qu'elle loue en tourisme. Les coordonnées seront ajoutées à la liste des services d'Aubiac du bulletin municipal.

2/ Fleurissement

Mme Chartre, conseillère, informe que la commune a obtenu le Fleuron d'Argent au concours départemental des villages fleuris. Le jury a félicité la commune pour l'aménagement de son village. Mme Laurent, conseillère, ajoute que le Département propose la venue d'un jardinier sur site pour apporter des conseils.

3/ Info Alerte nucléaire

M. le Maire rappelle que suite à une entrevue avec les services de l'Etat, la commune d'Aubiac ne devait pas faire partie du périmètre de sécurité.

Cependant, nous avons reçu récemment les documents nous informant de la procédure à suivre en cas d'alerte.

M. le Maire a récupéré les pastilles d'iodes pour les personnes susceptibles d'être dans les locaux communaux (personnel, enfants scolarisés...).

Les particuliers doivent aller récupérer leur pastille en pharmacie munis du bon de retrait reçu dans leur boîte aux lettres.

Une réunion publique sera organisée afin d'informer la population.

4/ Intervention du SDEE : étude panneaux photovoltaïques

M. le Maire informe qu'il a sollicité le SDEE afin de faire une étude pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Salle des Sports André Petit.

M. Fabien DE FRIAS présente donc l'étude d'opportunité :

- 323 modules positionnables sur une surface de 775m² avec un système de rail
- nécessite la réhabilitation de la couverture en bac acier avec travaux de désamiantage : coût prévisionnel 82 150€
- versement d'un loyer du SDEE à la commune de 1254€/an sur 20 ans qui peut être versé en une fois soit un versement total de 25 065€

M. le Maire remercie M. DE FRIAS pour sa présentation.

La proposition doit être étudiée par le conseil municipal.

5/ Information accident de la circulation

M. le Maire explique qu'un accident de la circulation s'est produit sur la RD 931 au niveau du commerce du Bon Coin le 17 septembre 2019. Une remorque attelée à un poids lourd s'est détachée, a percuté une voiture, puis s'est encastrée dans l'angle du commerce. 2 voitures ont été accidentées. La gendarmerie et les pompiers sont intervenus.

Le compromis de vente devant être signé par M et Mme MATHON restaurateurs à GRAMAT (46) est repoussé le temps des expertises du bâtiment. L'ouverture du commerce est prévue pour le printemps 2020.

6/ Délibération n° 2019-51 : Conseiller communautaire suppléant de la commune d'AUBIAC à l'Agglomération d'AGEN

M. le Maire rappelle que les représentants communautaires sont :

- titulaire : Causse Jean-Marc
- suppléant : Perros Dominique

Suite au décès de M. Perros, il est nécessaire de nommer un autre délégué suppléant.

Le rôle du suppléant est d'assister aux réunions du conseil communautaire à la place du conseiller titulaire en cas d'empêchement temporaire de ce dernier. Ainsi, l'article L. 5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que "le conseiller communautaire suppléant peut participer avec voix délibérative aux réunions de l'organe délibérant en cas d'absence du conseiller titulaire dès lors que ce dernier en a avisé le président de l'établissement public."

En application du 2ème alinéa de l'article L. 273-10 du code électoral, le suppléant est le premier conseiller municipal de même sexe élu sur la même liste municipale et qui n'est pas encore conseiller communautaire.

Ainsi, il est proposé de nommer M. Gonano Daniel comme conseiller communautaire suppléant.

Proposition acceptée à l'unanimité.

7/ Délibération n° 2019-52 : Adoption du rapport de la CLECT

M. le Maire explique que la commune a reçu le vendredi 11 octobre 2019 le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 1^{er} octobre 2019. Cette commission concerne le transfert du marché aux bestiaux de la ville d'Agen.

Ce transfert ne modifie pas l'attribution de compensation que la commune perçoit qui est d'un montant de 12 434,28€.

Cependant, chaque commune de l'agglomération doit se prononcer sur l'adoption du rapport de la CLECT.

Vu l'exposé du Maire,

Vu la présentation du rapport de la CLECT,

Après délibération,

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport de la CLECT du 1^{er} octobre 2019.

8/ Délibération n° 2019-53 : Modification des statuts SIVU Chenil Fourrière de Lot-et-Garonne

M. le Maire explique que le SIVU Chenil Fourrière souhaite modifier ses statuts :

- afin de faciliter la mise en œuvre des réunions de l'organe délibérant et ainsi permettre plus de fluidité et de réactivité dans la prise de décisions ayant trait au fonctionnement.

Il est donc proposé aux communes membres la modification des statuts comme suit :

- création d'un collège électoral par les communes membres d'un même secteur
- élection des délégués titulaires et suppléants au sein de chaque collège électoral

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la modification des statuts du SIVU Chenil Fourrière de Lot-et-Garonne comme décrite précédemment.

9/ Délibération n° 2019-54 : Renouvellement des bons d'achat Noël pour le personnel

Monsieur le Maire propose de renouveler la mise en place des bons d'achat offerts en fin d'année aux agents titulaires, stagiaires, et contractuels.

Le montant des bons d'achat est de 50€ par agent et se présente sous la forme de chèques utilisables au centre commercial O'Green.

Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

10/ Travaux fibre optique

Les travaux concernant la fibre optique route de Ségougnac, chemin de Lauilleron et chemin de Ponche assurés par le Syndicat Départemental Numérique sont en cours. La commercialisation pour ce secteur commencera début 2020.

Le reste de la commune, en zone AMEL, sera couvert en 2022/2023. Les travaux seront assurés par la société Orange.

11/ Délibération n° 2019-55 : Abattage arbres dangereux

M. le Maire explique que 2 arbres sur domaine public posent un problème de sécurité :

- chemin de Samazan
- chemin du Casse

Une consultation a été faite pour l'abattage de ces arbres :

- Entreprise LANGIN : pas de suite donnée
 - Jérôme MARTY : travaux trop importants
 - Entreprise GALE Elagage :
- 2 810.00€ HT tout compris
 - ou 2 360.00 € si non évacuation des produits de coupe chemin de Samazan
 - ou 2 210.00€ si non évacuation des produits de coupes sur les 2 chantiers

Après délibération, le conseil municipal valide le devis de 2 210€ de l'Entreprise GALE Elagage

12/ Point aménagement village

M. le Maire explique que nous clôturons le marché LOT 1 avec le groupement d'entreprise ESBTP et STAT DUGARCIN. Les travaux restant à réaliser : Signalétique au sol, reprise jardinière devant l'office du tourisme, reprise marche trottoir rue des Planes,...

Une visite avec le maître d'œuvre va être effectuée avant signature.

L'évacuation des eaux pluviales rue des Planes n'étant pas satisfaisante, la commune a acheté un regard plus large. M. Naim, domicilié 2 rue des Tisserands, s'est proposé d'en faire la pose gracieusement.

Délibération n° 2019-56 : Corbeille abri bus Aurion

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a validé l'acquisition d'un abri bus pour l'impasse d'Aurion.

Il convient de prévoir une corbeille.

Le coût est de 250€ HT

Validé à l'unanimité.

13/ Délibération n° 2019-57 : Validation du matériel subventionné ENIR 2

M. Gonano, 1^{er} adjoint, rappelle que la commune est subventionnée à hauteur de 4000€ pour l'acquisition de matériel numérique en faveur de l'école dans le cadre de la convention Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité.

La commune a consulté différents fournisseurs :

Vidéo Projecteur Interactif école

	Classes à équiper	CHRONO INFORMATIQUE unitaire en € HT	CONTACT INFORMATIQUE unitaire en € HT	LA POSTE unitaire en € HT
VPI EPSON EB-685Wi (ultra courte focale)(*)	4	1 415,83	1 472,50	
VPI OPTIMA W319USTire (mobile)(**)				1 177,00
Portable ACER A315		480,00		
Portable LENOVO V130-15IKB			492,00	
Portable HP Probook 450G5+OKTOPUS				2 041,00
Haut-parleurs		124,17	114,94	120,00
Ingénierie projet/configuration		480,00	720,00	
Divers câbles			83,16	
Total HT			10 000,00	11 530,40
Total TTC		12 000,00	13 836,48	16 022,40

Après délibération, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise contact informatique.

14/ Délibération n° 2019-58 : Acquisition chauffage/climatisation secrétariat mairie et APC

M. le Maire explique que le chauffage actuel dans le bâtiment de la mairie se fait au rez-de-chaussée par des convecteurs et à l'étage par un chauffage rayonnant au plafond.

Afin de mieux maîtriser nos consommations d'énergie et d'améliorer les conditions de travail des agents, il serait nécessaire d'envisager un chauffage réversible en climatisation.

Plusieurs devis nous ont été fournis :

	RDC en € TTC	Etage en € TTC	Total en € TTC
ALMANSA	2 730,00	2 646,00	5 376,00
BIGOT	2 043,43	2 537,74	4 581,17
BALZAC FROID	2 387,57	2 229,17	4 616,74

Après délibération, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise Bigot et décide le calendrier suivant :

- étage : travaux en 2019
- rez-de-chaussée : travaux en 2020

L'aménagement d'un chauffage réversible est en cours de réflexion et de chiffrage pour le bâtiment de l'école.

15/ Délibération n° 2019-59 : Participation frais ouverture ligne téléphonique

Le Pigeonnier

M. le Maire explique que la locataire du gîte Le Pigeonnier a demandé l'ouverture d'une ligne téléphonique auprès de la société Orange. Cette démarche lui a coûté 69 €

Il est proposé au conseil municipal de rembourser Mme Benatti de ce montant sachant que cette ligne restera à demeure.

Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité de prendre en charge les frais d'ouverture de ligne téléphonique du gîte Le Pigeonnier et rembourser Mme Benatti des frais engagés à hauteur de 69€.

Cette somme sera mandatée sur l'article 678.

16/ Signalisation Protocole Participation Citoyenne

M. Cabrol, conseiller, explique que si nous utilisons le logo « Voisins Vigilants », une adhésion payante est obligatoire.

Il est donc proposé d'utiliser le logo participation citoyenne dont l'utilisation est gratuite.

Il a été nécessaire de vectoriser le logo d'Aubiach. Coût : 150€

Les panneaux de signalisation sont présentés.

17/ Décisions modificatives :

Délibération 2019-60 : DM6 : Création abri bus Aurion

Article 21318 opération 148 : - 3 000€

Article 2188 opération 84 : + 3 000€

Délibération 2019-61 : DM7 : ENIR 2

Article 21318 opération 148 : - 4 400€

Article 2183 opération 146 : + 4 400€

Délibération 2019-62: DM8 : aménagement sécuritaire école

Article 21312 opération 152 : +2 500€

Article 21318 opération 148 : -2 500€

Délibération 2019-63 : DM9 : micro-onde cantine

Article 2188 opération 137 : +500€

Article 21318 opération 148 : - 500€

Questions diverses :

- **Info Eau de Garonne :** Mme Fillol, adjointe, explique qu'une analyse de l'Agence Régionale de Santé a détecté la présence de chlorure de vinyle Monomère (CVM) dans l'eau de robinet de certaines communes du Département. Ceci est dû à une pollution par les canalisations en PVC datant d'avant 1980. Pour les communes impactées, des purges ont permis de résoudre le problème.

L'agglomération d'Agen et Eau de Garonne travaillent sur la cartographie des zones à risques et à l'évaluation des linéaires du réseau qui pourraient être à renouveler.

- **Végétalisation arrêt de Bus Wauthy** : un projet a été chiffré par Olivier le Jardinier à 3000€ :
lagestraemia haute tige (x2), érable plane (x3), fusain doré (x2), pelouse

- Les évènements à venir :

- *18 octobre : réunion des associations
- * 8 novembre : commémoration du 11 novembre
- * novembre : réunion bilan protocole participation citoyenne
- * novembre : réunion publique alerte nucléaire
- * remerciements des bénévoles
- * théâtre école Aquitaine « l'école des mères »
- * fin novembre : conseil municipal

Tour de table :

- M. Gonano, adjoint : pendant les vacances réalisation :

*des alarmes incendie et anti-intrusion école

*du point d'eau de la garderie

Un agent périscolaire a été recruté pour les horaires suivants : 12h à 14h les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 16h45 à 17h45 les jeudis

- Mme Chartrer, conseillère : il est nécessaire de désherber les jardinières. Un appel à volontaires au sein des élus est lancé.

- M. Marraud, conseiller : vendredi 25 octobre concert Muziketo

- M. Cabrol, conseiller : le micro-onde de la cantine a été renouvelé.

Le mobilier de la cantine est livré pendant les vacances de la Toussaint.

- Mme Rouillès, conseillère : a été retenue pour faire partie des membres du Conseil Consultatif Citoyen du Lot-et-Garonne. Le jeudi 14 octobre 2019 une réunion est organisée à l'hippodrome.

Fin de la séance : 20h30